



Compte rendu du groupe de travail SGCD

15 décembre 2020

Ce groupe de travail sur les SGC, commun avec les organisations du comité technique des DDI, est présidé par M. Olivier JACOB, DMAT.

Toutes les OS représentatives en préfecture et en DDI y assistent.
Françoise FORNASARI représente le **SAPACMI**.

Précisions de l'administration :

- Un séminaire des préfigureurs est organisé par la DMAT ce vendredi 18/12.
- Pré-positionnement des agents : 85 % environ des agents suivent leurs missions.
- Outre-mer, seule la Martinique accuse un retard dans la mise en place de son SGC.
- Recrutement directeurs/rices de SGC : 85 préfigureurs ont postulé sur le poste dont 23 DATE et 48 CAIOM
- 15 préfigureurs n'ont pas souhaité postuler : les avis de vacance ont été publiés et les recrutements sont en cours, mais ces postes ne pourront pas être tous pourvus au 1^{er} janvier et une dizaine de SGC n'auront pas de directeur à leur démarrage...

- L'instruction RH a été complétée et diffusée (une correction doit être apportée concernant la date de revalorisation de l'IFSE : 2021 et non 2020).
- Composition des SGC en catégorie de personnels :
 - A + : 4 %
 - A : 45 %
 - B : 38 %
 - C : 12 %
- Formations : les plans de formation sont finalisés et seront mis en œuvre en présentiel ou à distance en lien avec la SDRF et les PFRH.
- Action sociale : le travail d'harmonisation des prestations notamment repas pour les agents de préfecture est en cours.
- Une nouvelle FAQ de la DGAFP est en ligne sur le site de la DRH (nous l'avons diffusée le 11 décembre dernier).
- La DMAT assure un suivi particulier sur la région IDF et sur le SGC des BDR qui déborde du périmètre départemental et se mettra en œuvre en 2 phases : au 01/01 /21 avec les DDI et au 01/04/21 avec les DR afin de se mettre d'accord sur le périmètre précis.
- La DMAT est particulièrement attentive aussi à la situation de 18 départements dont le taux d'agents qui rejoignent le SGC est inférieur à 80 % et plus particulièrement 4 départements : l'Ariège, le Lot et Garonne, la Creuse et Mayotte pour lesquels plus de 30 % des agents ne rejoignent pas le SGC.
- Sur l'immobilier, une instruction a été diffusée cette semaine aux préfets préconisant de ne pas procéder aux déménagements non indispensables avant le 1^{er} janvier. De nombreux SGCD seront en bi-sites ou tri-sites au démarrage. M. JACOB rappelle que 12 millions d'euros sont prévus pour accompagner cette manœuvre immobilière, financer les déménagements et les regroupements immobiliers.
- Les contrats de service – un modèle national a été diffusé - sont à adapter localement et doivent être présentés en CT pour information.
- Il n'y aura pas de suppression d'ETP sur les postes restés vacants.
- Rappel : les SGC n'ont pas vocation à s'occuper des BOP métiers.

Après des échanges nourris avec les OS, le DMAT conclut ce groupe de travail en listant les 4 sujets majeurs d'attention à ce stade :

1. Le sort des agents qui ne rejoignent pas le SGC.
2. Les SGC qui seront sans préfigurateur ni directeur à la date du démarrage au 01/01 : il faudra prévoir un intérim.
3. Les 18 départements pour lesquels les postes non pourvus sont élevés.
4. L'action sociale : installation d'un groupe de travail en janvier.

Un comité de suivi se réunira selon la même configuration
quelques semaines après le démarrage.
